



Numéro de l'acte	2021-73-MEDJD
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2021

QUESTION N°2021-73

POLE ATTRACTIVITE : CULTURE - COMMUNICATION

MEDIATHEQUE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER POUR L'INTEGRATION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LA BAPSO

RAPPORTEUR :

Madame Catherine Lamoot

Conseillère Déléguée, Culture – Médiathèque – Orchestre d'Harmonie de la Ville d'Arques

La Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (BAPSO) est à la tête du réseau des bibliothèques de l'agglomération ayant signé une convention qui compte aujourd'hui 28 bibliothèques en réseau.

La médiathèque municipale a pour projet de rejoindre le réseau cette année. Cette intégration permettra d'offrir plus de services à la population grâce à une offre documentaire diversifiée et une carte de lecteur unique.

La convention de partenariat porte sur la mise en œuvre d'un plan de développement de la lecture publique visant à faciliter l'accès à la population à l'écrit et à toutes formes de médias culturels, en aidant et soutenant les structures d'accueil. Elle s'applique sur une durée de 24 mois à compter de sa signature par les deux parties. Elle se poursuivra par tacite reconduction.

Rappel du principe du réseau :

Il doit permettre aux bibliothèques de proposer à l'ensemble des habitants de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer :

- Une offre documentaire élargie et visible à distance.
- Une libre circulation des lecteurs dans l'ensemble des bibliothèques du réseau.
- Une carte unique et gratuite d'abonnement.
- Un outil de communication et des services en ligne.
- Une possibilité d'intégration de nouvelles structures à la demande.

Concernant les obligations de la commune :

Sur le plan des moyens :

- Mettre à disposition de la bibliothèque une connexion internet haut-débit, et si nécessaire procéder aux travaux préalables.
- Faire l'acquisition du matériel informatique nécessaire à la mise en réseau (au minimum : 1 poste informatique -1 douchette et une imprimante) et en assurer sa maintenance informatique.
- Procéder à l'acquisition des codes-barres identifiant ainsi la bibliothèque.

Sur le plan des collections :

Chaque commune reste propriétaire de ses fonds de documents. Cependant, afin d'élargir l'ensemble de l'offre documentaire, elle s'engage à :

- Mettre à disposition gratuitement les collections de sa bibliothèque aux habitants de la Communauté d'Agglomération du pays de Saint-Omer inscrits dans une bibliothèque du réseau.
- Favoriser les rencontres entre bénévoles et professionnels.
- Autoriser et faciliter les déplacements du personnel à la Médiathèque départementale de LILLERS afin d'assurer le renouvellement de l'offre documentaire (selon les règles d'accueil définies par la Médiathèque départementale) et prévoir le remboursement des frais de déplacement des bénévoles.

Sur le plan des personnels :

- Permettre aux équipes des bibliothèques d'assister à toutes formations en lien avec la mise en réseau.
- Favoriser la participation aux formations et comités organisés par les Médiathèques départementales, par le CNFPT, par l'Association des Bibliothécaires de France, ou par tout autre organisme professionnel, notamment en s'assurant de la prise en charge des frais de déplacement des bibliothécaires (salariés ou bénévoles).
- Permettre aux équipes des bibliothèques d'assister à des réunions d'information et de coopération dans le cadre du fonctionnement et de l'animation du réseau.

Sur le plan de la communication :

- Informer et renseigner le public sur le réseau des bibliothèques : condition d'accès (coordonnées, horaires, conditions de prêts...), services proposés, animations et actions menées.
- Promouvoir le portail (site Internet) du réseau des médiathèques, notamment la consultation à distance du catalogue commun et les services en ligne associés ; inciter à la découverte et à l'appropriation de ces ressources par les usagers de la bibliothèque.
- Participer à la gestion de la page dédiée à la bibliothèque avec l'aide d'une personne du pôle réseau de la BAPSO.
- Travailler en partenariat avec l'ensemble des bibliothèques du réseau sous l'impulsion du pôle réseau de la BAPSO.

Concernant les obligations de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer :

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de mise en réseau des bibliothèques-médiathèques de l'agglomération, la Communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer s'engage à prendre en charge :

Sur le plan des moyens :

- L'acquisition de la solution informatique de gestion des bibliothèques et la formation des agents et bénévoles des bibliothèques du réseau.
- La maintenance annuelle, les mises à jour et les coûts d'hébergement de cette solution.
- L'acquisition des cartes de lecteur
- L'attribution d'un fonds de concours annuel, pour les achats de documents à hauteur de 50% du budget d'acquisition (sur présentation des factures) et dans la limite du plafond par commune voté par le Conseil Communautaire.
- Les acquisitions de ressources numériques (livres, presse, musique, cinéma, etc...).
- La mise à disposition d'une tablette et de deux liseuses pour chaque bibliothèque du réseau
- Le portage ponctuel de documents liés à des demandes spécifiques.
- Le développement de l'action culturelle dans le réseau

Sur le plan des personnels :

- La gestion par le pôle numérique-réseau de la BAPSO, dont les principales missions seront :
 - Le soutien aux bibliothèques dans le cadre de l'administration du réseau informatique.
 - La formation et l'accompagnement des équipes des bibliothèques au logiciel (SIGB), à l'utilisation du portail commun, des ressources numériques et des tablettes et liseuses.
 - La gestion du portage ponctuel de documents.
 - L'animation des réunions de travail des bibliothèques du réseau.
 - La définition d'une politique d'action culturelle propre au réseau

- La coordination à terme, de la politique documentaire, ressources numériques incluses.
- L'harmonisation des pratiques des bibliothèques.

Sur le plan de la communication et de l'animation :

- L'animation du portail d'information et de consultation à distance des collections des médiathèques.
- Le financement de prestations de communication (création de chartre graphique, logo, documents de communication).
- La mise en œuvre d'actions culturelles pour le réseau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- **De se prononcer** favorablement sur la signature de cette convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 13 juillet 2021

Benoît ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques
Conseiller départemental du Pas-de-Calais





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2021**

Affiché le 16 juillet 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Treize Juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 07 juillet 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 9 absents excusés avec pouvoir

Hélène FAYEULLE ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Catherine LAMOOT

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Madame Catherine LAMOOT est nommée secrétaire de séance.